

Par dépôt électronique et courriel¹

Le 9 mars 2023

Me Véronique Dubois, secrétaire
Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria
41e étage, bureau 4125
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Yves Fréchette
Avocat
Hydro-Québec – Affaires juridiques

75, boul. René-Lévesque Ouest,
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211, poste 6925
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : frechette.yves@hydro.qc.ca

OBJET : Demande du Transporteur afin de faire déclarer provisoires à compter du 1^{er} janvier 2023 les tarifs des services de transport
Votre dossier : R-4215-2022
Notre dossier : LTG07100 YF

Chère consœur,

Par la présente, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité confirme le paiement des frais de participation (le ou vers le 27 février 2023) dans le dossier mentionné en titre, le tout conformément à la décision D-2023-016 rendue par la Régie de l'énergie le 9 février 2023.

Intervenants	Frais octroyés
AHQ-ARQ	2 000,00 \$
RTIÉÉ	2 297,20 \$

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

(S) Yves Fréchette

Yves Fréchette

c.c. intervenants (par courriel seulement)

¹ Aucune copie papier ne sera transmise.